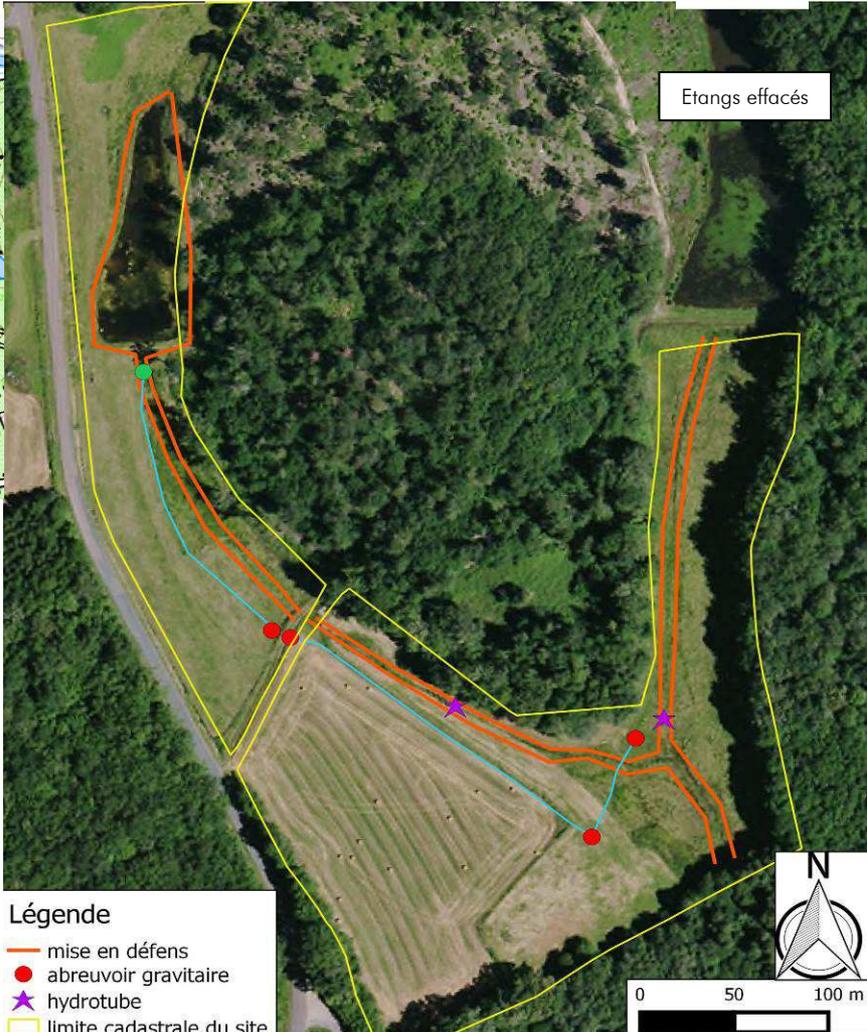
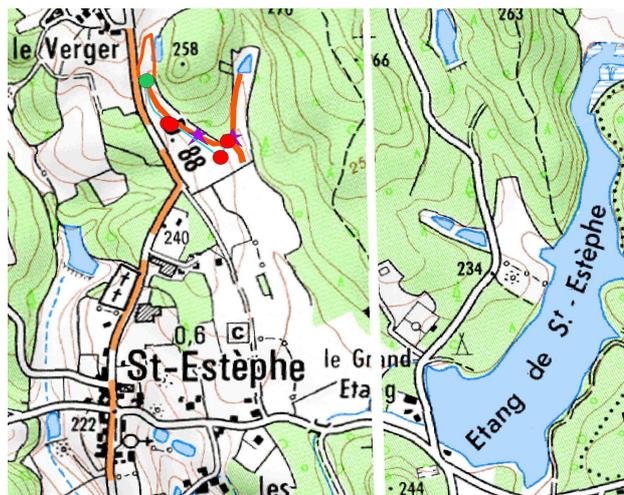


MISE EN DEFENS DES BERGES, ABREUVOIRS GRAVITAIRES, OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ET PRESERVATION DE ZONES HUMIDES COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE (24)



Périgord-Limousin
Parc Peiregord-Lemosin



Etangs effacés

Maître d'ouvrage : PNR Périgord-Limousin.

Période et durée des travaux : Été 2014

Entreprises : Entreprise Hydrosylva (Champsac 87) et l'éleveur pour la pose de clôture

Les enjeux du bassin versant de la Douë sont la production d'eau potable (prise d'eau 3 km à l'aval) et la baignade (étang de Saint-Estèphe).

Le contrat territorial du bassin versant de la Doue, coordonné par le SIDE de la Région de Nontron, au sein du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a été le premier contrat territorial mis en œuvre au niveau de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il a débuté en 2013 et s'est terminé en décembre 2017.

Il a permis de travailler sur les milieux aquatiques, l'activité agricole et l'assainissement domestique.

La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) du PNR Périgord-Limousin a travaillé avec 8 exploitants du bassin versant de la Doue pour mettre en défens les cours d'eau, créer des points d'abreuvement et des ouvrages de franchissement de cours d'eau.

Avant : Le site du « Verger » ici présenté, concerne 1 propriétaire-éleveur. Il est traversé par deux cours d'eau qui confluent dans le bas de la parcelle pour un linéaire total de 500 mètres. Un des rus est alimenté principalement par un étang. Le piétinement du troupeau avait élargi artificiellement et envasé leurs lits. Environ 1 ha de zones humides à préserver pour ses multiples fonctionnalités (régulation des écoulements, amélioration de la qualité de l'eau, biodiversité et refuge d'espèces rares..) entourent les deux rus. Le pâturage permet de laisser cette prairie ouverte et évite l'enfrichement (par le développement de saules) et maximise le potentiel de biodiversité.

Après : La privation de l'accès au cours d'eau aux vaches par la pose de **1 200 mètres de clôture** électrique a été compensée par l'installation d'un système d'abreuvement alternatif permettant de maintenir l'activité et devant **alimenter en priorité le ruisseau et ses zones humides**. Profitant du relief, un système de **4 abreuvoirs de type gravitaire** ont été installé ainsi que 2 ouvrages de franchissements (hydrotubes)

Objectifs des travaux effectués : Améliorer la qualité de l'eau et préserver les zones humides en empêchant le piétinement bovin mais en maintenant le pâturage sur site.

Coût du projet : 11 200 € TTC (60 % Agence de l'Eau Adour-Garonne ; 20% Région Aquitaine ; 15% Département 24; 5% Communauté de Communes Haut Périgord). Le propriétaire a installé les clôtures.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr





Ouvrage de franchissement (hydrotube) mars 2018



Bac d'abreuvement et schéma de principe (Source : <http://www.sagebaiededouarnenez.org>)

Descriptif technique des travaux réalisés :

Au niveau du site, le prélèvement est effectué sur l'étang présent au nord. Un tuyau en PE de diamètre 32 mm a été branché sur un robinet présent au niveau de la pêcherie qui achemine de l'eau du fond de l'étang. Cette prise d'eau alimente 4 abreuvoirs béton en série.

Les buses béton sont de 1000 mm de diamètre et de 60 cm de hauteur. Le fond de la buse est bétonné après le passage du flexible d'alimentation et du tuyau servant à l'évacuation du trop-plein. Chaque buse est équipée d'un kit flotteur basse pression. L'avantage du système à niveau constant est de pouvoir prélever que l'eau nécessaire à l'alimentation du bétail, sans drainer la zone humide ou la source, puisque le prélèvement est ponctuel. Le flexible d'alimentation est équipé d'un clapet anti-retour démontable.

Le dernier bac d'abreuvement est équipé d'une purge qui permet de vider tous les abreuvoirs en fin de saison de pâturage.

Les prescriptions suivantes sont communes à tous les types d'abreuvoirs installés dans le contrat territorial :

- Le tuyau d'alimentation entre la prise d'eau et le bac a été enterré, à au moins 50 cm de profondeur pour être hors gel. Il est important de veiller à la protection du tuyau d'alimentation du bac qui pourrait être arraché ou détérioré par le bétail. Au droit du dispositif d'abreuvement, la clôture posée pour la mise en défens des berges doit rejoindre le bac ou la buse pour interdire l'accès du bétail au tuyau.
- La zone de piétinement autour du bac doit être stabilisée dans certains cas : fréquentation importante, pâturage hivernale, zone moins portante (déblaiement sur 15 cm ; pose d'un géotextile à 125 g/m² ; remblaiement avec des granulats tout venant, F 0-80 mm). Cette zone est généralement de 20 à 25 m².
- Pour les abreuvoirs avec flotteur à niveau constant, il est nécessaire de mettre en place un système de vannage entre le point de prélèvement et le bac et de prévoir un système de vidange des abreuvoirs, afin de mettre le système hors-gel pour passer l'hiver.

Informations sur les aspects administratifs : Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ont été déposés auprès des services de l'état (DDT). Une demande de financement a été déposée auprès des organismes financeurs.

Documents disponibles : Dossier de DIG et annexes

Suivi: Pas de suivi spécifique. L'agriculteur veille au bon fonctionnement du système qu'il utilise.

Commentaires : Les travaux ici présentés ont été complétés par l'effacement d'une chaîne d'étang jouxtant le site décrite dans le document suivant :

Voir fiche liée : http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/113/148/M%20PICHAUD_effacement%20chaîne%20etang%20St%20Estephe.pdf

Contact TMR : Guillaume DEYZAC - 05 53 55 36 00 - g.deyzac@pnrpl.com

Président de la collectivité : Bernard VAURIAC - Maison du Parc - La Barde - 24450 LA COQUILLE

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr